

## RECRUTEMENT DES RESIDENTS POUR LE JAPON Année Scolaire 2022-2023

### NOTICE EXPLICATIVE

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT "RÉSIDENT"  
DANS UN ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS AU JAPON.

#### LA PROCÉDURE INTERNET EN BREF : deux moments bien distincts

##### I – CRÉATION DU DOSSIER (date limite d'inscription en ligne :17/01/2022)

- Ouvrir un compte sur Internet (Étape 1) <http://recrutement.aefe.fr/residents/>
- Renseigner ce dossier en ligne (Étape 2) en vous aidant du guide utilisateur [ [lien](#) ]
- Clôturer ce dossier en ligne (Étape 3)\*
- Postuler pour un pays → Saisir la fiche Japon (Étape 4)
- Envoyer le dossier et les pièces, par mail, avant le **19/01/2022**.

##### II – CHOIX DES POSTES

- Choisir des postes, en ligne, avant le **18/01/2022** (Étape 6)

\* En cas de besoin, une fois votre dossier clôturé, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :  
[contact@lfitokyo.org](mailto:contact@lfitokyo.org)

Le présent dossier de candidature à un poste de "résident" dans un établissement français relevant de l'AEFE au Japon **ne concerne que les agents titulaires de l'enseignement public** (les candidatures des agents stagiaires ou non titulaires ne sont pas recevables). Ils devront avoir exercé au moins 2 ans en tant que titulaire en France. Par ailleurs, les enseignants exerçant dans un établissement du réseau AEFE sous le statut de résident doivent avoir rempli leur premier contrat, soit 3 années, pour pouvoir être candidats à un poste dans un autre pays.

#### ENVOYER LE DOSSIER COMPLET EN UN SEUL FICHER PDF :

Le dossier se compose de :

- 1) la fiche de candidature pré-remplie en ligne puis téléchargeable sur internet (étape 5)
- 2) la liste récapitulative des pièces, ainsi que toutes les pièces à fournir

**Il doit être retourné au LFI Tokyo, (même pour une candidature à un poste au LFI Kyoto) par envoi dématérialisé (messagerie électronique), dans les plus brefs délais (et avant le **19/01/2022, minuit**) à l'adresse suivante :**

[contact@lfitokyo.org](mailto:contact@lfitokyo.org)  
(+ copie à [proviseur@lfikyoto.org](mailto:proviseur@lfikyoto.org) pour  
les candidatures pour le lycée de Kyoto)

**EN CAS DE CANDIDATURES LIÉES, LES DEUX DOSSIERS DEVRONT ÊTRE ENVOYÉS CONJOINTEMENT  
AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU HORS DÉLAIS NE SERA RETENU.  
LES CANDIDATS NE SAISSANT PAS LEURS VŒUX EN LIGNE SERONT ÉCARTÉS DU CLASSEMENT**

## CALENDRIER

<b>DATE DE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS</b> (la date du bordereau faisant foi).	<b>19/01/2022 minuit</b>
<b>DATE DE CLÔTURE DE SAISIE DES VŒUX</b>	<b>18/01/2022 minuit</b>
<b>TRAITEMENT DES DOSSIERS :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- il pourra vous être demandé de produire des pièces supplémentaires pour complément d'information.</li><li>- <b>Un accusé de réception mentionnant le numéro de votre dossier vous sera adressé dès qu'il sera recevable.</b></li></ul>	<b>Janvier-Février 2022</b>
<b>ÉTUDE ET CLASSEMENT DES DOSSIERS EN COMMISSIONS PARITAIRES</b>	<b>28/02/2022</b>
<b>PROPOSITION DE POSTE</b> <u>par courriel</u> à votre adresse mail de référence	<b>A partir du 28/02/2022</b>

## POSTE DE RÉSIDENT AU LFI Tokyo ou au LFI Kyoto LISTE RECAPITULATIVE DES PIÈCES A FOURNIR

<b>Nom :</b> <b>Prénom :</b>	<b>Grade :</b>	<b>Discipline :</b>
---------------------------------	----------------	---------------------

**TOUTES CES PIÈCES SONT A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR UN DOSSIER DE  
CANDIDATURE À UN POSTE DE RESIDENT 2022-2023**

**Veillez cocher les cases des pièces que vous avez jointes à votre dossier de  
candidature :**

- Fiche de candidature à un poste de résident à Tokyo complétée sur AGIRR
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie du dernier arrêté de promotion (copie I-Prof acceptée)
- Copie de l'arrêté de titularisation (copie I Prof acceptée)
- Copie du diplôme le plus élevé (non le concours)
- Copie I Prof de l'AGS (rubrique votre dossier → anciennetés)
- Copies des rapports d'inspection ou du compte-rendu de rdv de carrière le cas échéant
- Copie d'une pièce d'identité (passeport...) et le cas échéant du livret de famille
- Candidat établi au Japon (copie carte de résident ou autre justificatif)
- Copie du contrat en cours (agent relevant de l'AEFE)
- Justificatif de suivi de conjoint (si conjoint déjà établi dans le pays ou pouvant justifier d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire)
- Tout document justifiant des compétences particulières validées par une habilitation ou une certification (informatique, langue, théâtre, activités péri éducatives, conduites de projets...)

**Attention :** Votre conjoint ne pourra obtenir un visa de dépendant (regroupement familial) que si vous fournissez un certificat de mariage, le PACS ou le concubinage n'étant pas reconnu par les autorités japonaises.

Fait à ..... le.....

Votre signature :